

Programme pour l'**A**ccès à une
Représentation
Équitable
des **F**emmes



Comité national de la
condition féminine

LE PAREF



Vous dites ???!!!

Quelques pionnières dans des fonctions importantes...

- En **1947**, **Gabrielle Roy** est la première canadienne française lauréate du prix Fémina, un prestigieux prix littéraire dans la francophonie.
- En **1967**, **Lisette Gervais** est la première femme à présenter le bulletin de nouvelles dans un réseau de télévision nationale.



Quelques pionnières dans des fonctions importantes...

- En **1980**, **Jeanne Sauvé** devient la première présidente de la Chambre des communes.
- En **1987**, **Claire L'Heureux-Dubé** devient la première Québécoise nommée à la Cour suprême du Canada.
- En **2002**, **Louise Harel** devient la première présidente de l'Assemblée nationale.



Premières femmes élues

- La première députée élue à l'Assemblée nationale est **Marie-Claire Kirkland** en **1961**, elle est nommée ministre sans portefeuille l'année suivante.
- En **1979**, **Lise Payette** devient la première ministre d'État à la Condition féminine du gouvernement du Québec.

- En **1983**, La première présidente d'un conseil central est **Irène Ellenberger** au conseil central du Montréal-métropolitain
- En **2002**, **Claudette Carbonneau** est élue à titre de première présidente de la CSN.



Des inégalités à corriger

Les femmes au Québec :

- Les femmes représentent 50,4 % de la population du Québec en 2010.

Les femmes à la CSN :

- Les femmes représentent 53 % des membres.



Des inégalités à corriger

À l'Assemblée nationale du Québec :

- 29,6 % des députés sont des femmes en décembre 2010.
- Après avoir obtenu la parité au sein du conseil des ministres, elles représentent maintenant 40,7 % des postes de ministres.

À la CSN :

- De 2005-2008, les femmes représentent 42 % des délégations au conseil fédéral et 43 % au bureau fédéral.



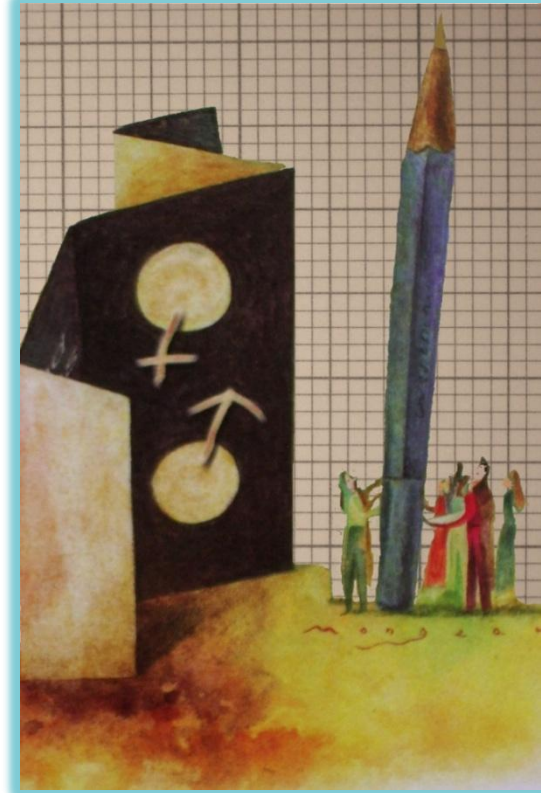
Pourquoi le PAREF ?

- Agir pour faire reculer l'oppression spécifique des femmes dans notre société et dans notre mouvement



Pourquoi le PAREF ?

- Parce que les femmes représentent la moitié de nos membres

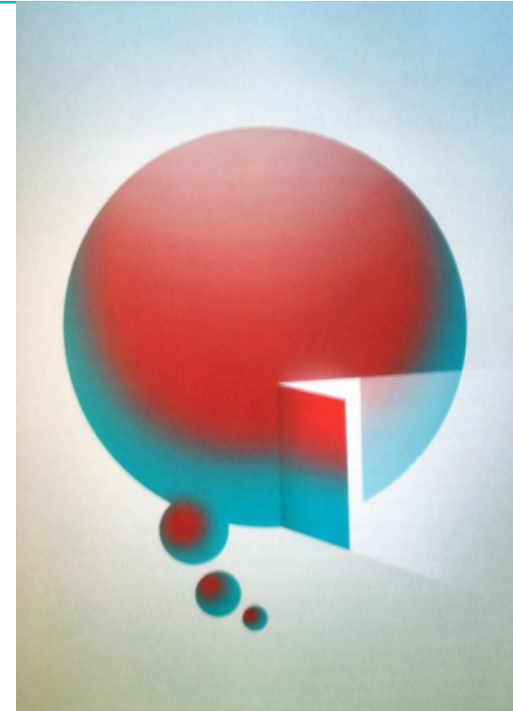


Leur présence est essentielle !



Pourquoi le PAREF ?

- **Susciter des candidatures de femmes, encourager celles-ci à occuper des fonctions syndicales**



UNE TOURNÉE POUR TOUJOURS PROGRESSER



Des mesures renouvelées pour toujours progresser

Une orientation pour la CSN

- « ...tenir compte des distinctions selon le sexe dans les analyses et politiques mises de l'avant par la CSN et ses organismes », et ce, par le biais de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS)



=

PROGRAMME
POUR L'ACCÈS
À UNE REPRÉSENTATION
ÉQUITABLE
DES FEMMES

=

Des mesures renouvelées pour toujours progresser

- Mettre en place de nouvelles technologies de communication pour minimiser les longs déplacements à des fins de réunion



Des mesures renouvelées pour toujours progresser

- **Rendre plus visible les travaux réalisés par la coordination de la condition féminine**



=

PROGRAMME
POUR L'ACCÈS
À UNE REPRÉSENTATION
ÉQUITABLE
DES FEMMES

=

Des mesures renouvelées pour toujours progresser

- Stimuler et soutenir le travail des comités de condition féminine dans les syndicats locaux



Des mesures renouvelées pour toujours progresser

- Améliorer les conditions de militantisme et la conciliation famille-travail



Comment mettre en place les mesures contenues dans le PAREF

- Faire le portrait de notre organisation, de notre syndical local pour voir où sont situées les femmes dans les fonctions et responsabilités syndicales.
- Nommer une personne responsable de l'application des mesures du PAREF
- Faire un suivi à l'assemblée générale pour nous rappeler les prochains pas à franchir.



Conclusion



Photo : Alain Chagnon

L'admission des femmes à l'égalité parfaite serait la marque la plus sûre de la civilisation, et elle doublerait les forces intellectuelles du genre humain, et ses probabilités de bonheur. (Stendhal)



Photo : Joane Mc Dermott

